



*Un constitutionnaliste espagnol pour l'Europe. À propos F. Balaguer Callejón, Droit constitutionnel de l'Espagne, Préface de J. Arlettaz et F. Picod, Bruxelles, Lefebvre Sarrut-Bruylant, 2022**

di Fulco Lanchester**

SOMMARIO: 1. Introduction. – 2. La structure du livre. – 3. Les difficultés de démocraties et l'a-constitutionnalisme européen. – 4. Conclusions.

1. Introduction

Présenter le manuel de droit constitutionnel espagnol de Paco Balaguer, récemment publié par les éditions Bruylant dans la collection *Droit constitutionnel européen*, est à la fois un plaisir et un honneur, mais cela nous rend clairement conscients d'être manifestement âgés.

Je me souviens de la première fois où j'ai rencontré Balaguer, d'abord à La Rioja, où j'ai donné une conférence invitée par Antonio Torres del Moral lors d'un colloque de la *Revista de derecho político* (v.1992, n. 37), puis à Ratisbonne, où j'étais professeur invité en 1994 sur l'invitation de Rainer Arnold, qui avait participé au colloque précédemment mentionné.

Le jeune Balaguer était alors entré dans le réseau européen d'Arnold et était déjà très prometteur après sa monographie sur les sources du droit (*Fuentes del Derecho*, prix Adolfo Posada 1991-1992), en suite rééditée en 2022 par les éditions du *Centro de estudios políticos y constitucionales de Madrid*.

Il s'agissait d'un travail technique, qui était pour autant favorisé par une préparation théorique ouverte, comme le démontre sa propre thèse de doctorat sur la théorie de l'État chez Marx et Engels, soutenue à Grenade en 1984 sous la direction du Maître Juan José Ruiz Rico López Lendínez (1947-1993) et publiée à Malaga en 1986.

L'œuvre globale de Paco Balaguer est, sans aucun doute, le fruit du tournant espagnol de 1975 et de la Constitution de 1978, où la connaissance technique-juridique (sur la base

* Presentation of an ELPIS (*European Legal Practice Integrated Studies*) member book (Session in French language: Paris, 3 June 2023); Moderator: Vasco Pereira da Silva (University of Lisbon); Presentations: Dominique Rousseau (Université Paris 1 Sorbonne), Fulco Lanchester (Sapienza University of Roma), Enrique Guillén (University of Granada); Final Remarks: Francisco Balaguer Callejón (University of Granada).

** Professore emerito di Diritto costituzionale italiano e comparato – Sapienza Università di Roma. Traduzione in francese di Veronica Arpaia.

d'une Constitution rigide et stabilisée) s'est ouverte aux principes et aux valeurs démocratiques sur le plan européen.

Dans la première partie du volume, que nous présentons aujourd'hui et qui est le fruit d'une vaste production de manuels spécifiques en espagnol, l'auteur reconnaît la difficulté que la doctrine ibérique a dû affronter pour combler le fossé culturel provoqué par les événements historiques nationaux. C'est ainsi qu'il a dépassé l'approche traditionnelle du droit politique (*derecho político*) et a intensément recherché des relations et des liens avec la doctrine étrangère, d'abord en passant par l'Italie, puis par la France et ensuite par l'Allemagne. Le gap mentionné a été rapidement comblé et s'est transformé en un dynamisme croissant, car l'Espagne est également devenue un pont culturel pour le constitutionnalisme démocratique de l'Amérique latine.

2 - La structure du livre.

La structure du livre dont nous parlons est ouverte au constitutionnalisme multiniveau, découlant des déclarations des droits au niveau international et des traités de l'UE. Il s'agit du droit constitutionnel européen au sens large, inspiré par Häberle, le maître qui a eu le plus d'influence sur Balaguer, qui non par hasard préside la Fondation Peter Häberle.

Le manuel cherche à harmoniser dans son contenu à la fois la perspective théorique et la référence à la pratique constitutionnelle ainsi qu' au contexte dans lequel le constitutionnalisme se développe en Europe et en Espagne ces derniers temps (p.14). Il s'agit d'un programme global dont la première étape est l'Europe, comme en témoigne la collection dans laquelle il est inséré et, en même temps, la préface des éditeurs Arlette et Picod.

Il ne s'agit pas de l'approche habituelle, mais d'un développement fondé sur une recherche et une culture solides, qui reconnaît les difficultés et les contradictions sans les dissimuler. Il est marquant que Balaguer adopte une approche réaliste et techniquement lucide, mais poussé par des valeurs et des principes à relancer même face aux inévitables oppositions du moment. Selon lui, le XXI^e siècle a, jusqu'à présent, été une période *aconstitucional*, compte tenu du processus de "déplacement" de la Constitution au profit de la mondialisation, de la technologie et de l'économie (sur lesquels Balaguer s'est largement penché, tant dans les dernières pages du chapitre IV du volume consacré à la protection constitutionnelle des droits fondamentaux que dans son récent ouvrage sur *La Constitución del algoritmo*, édité par la Fundación Manuel Giménez Abad, Zaragoza, 2022).

Face à une Europe qui refuse d'assumer pleinement, et de manière cohérente, la catégorie de Constitution, passant du droit international public au droit constitutionnel (et ici, on pense à Giuliano Amato qui, à l'époque de la Commission Giscard, souhaitait *que ce soit une fille* - à partir du film de Monicelli, 1986, pour le résultat des travaux), le pronostic de Balaguer met en évidence toutes les difficultés auxquelles le constitutionnaliste et le citoyen sont confrontés. Cela n'empêche pas l'auteur d'analyser et d'évaluer de manière positive la

structure et le développement des institutions espagnoles, qui sont - elles aussi - confrontées à des changements difficiles, mais apparemment capables de les surmonter tant qu'il n'y aura pas de crises explosives.

3. Les difficultés de démocraties et l'a-constitutionnalisme européen.

Les démocraties pluralistes occidentales, d'autre part, sont confrontées à des difficultés non seulement en raison du déplacement des axes géopolitiques de l'Atlantique vers le Pacifique, mais aussi en raison de l'affaiblissement de la superpuissance américaine et de la fragmentation européenne.

Les développements internationaux récents mettent en évidence en particulier la marginalisation de l'Europe dans le contexte mondial et de son centre, représenté par le pivot asiatique. La situation s'est nettement détériorée par rapport à celle soulignée par Merkel, qui, il y a une dizaine d'années, pouvait déjà affirmer, lors de la Conférence annuelle sur la sécurité de Munich que: *7, 25, 52 étaient les chiffres qui posaient des problèmes pour l'avenir de l'Europe*, faisant référence aux difficultés auxquelles une région représentant 7% de la population, 25% du PIB et 52% des dépenses sociales mondiales était confrontée.

Une dynamique similaire s'est accompagnée de la dissolution, plus ou moins progressive, des systèmes de partis politiques nationaux traditionnels, basés sur des fractures du XIXe et du XXe siècle, ainsi que sur une augmentation de l'abstentionnisme et de la volatilité du vote. Ceci a affaibli la représentation politique et renforcé à court terme la figure du chef politique. Cela a également affecté l'Espagne, initialement défendue par un système électoral non majoritaire mais sélectif (sur lequel - mais c'est mon penchant - il devrait porter une plus grande attention) et des mécanismes de stabilisation dérivant du parlementarisme rationalisé allemand.

Dans une situation de tension géopolitique de plus en plus marquée, le choix de l'élargissement vers l'Est de l'UE n'a pas été fructueux et a conduit à des tendances centrifuges nationalistes, dans le cadre d'une opposition qui rappelle l'histoire de la guerre froide que l'on croyait archivée après 1989.

L'a-constitutionnalisme européen a donc conduit à des phénomènes de suppléance du circuit parlementaire partisan par les organes de garantie constitutionnel externes et internes dans chaque système juridique, mais aussi à des tensions entre le centre et la périphérie à tous niveaux. En Espagne, le séparatisme catalan a suscité une réaction coûteuse, mais efficace de toutes les institutions constitutionnelles nationales, malgré la présence de difficultés dans la relation stabilisée entre le gouvernement et le parlement, que le constituant avait récupérée en Allemagne.

4. Conclusions.

Je parviens à la conclusion en mettant en évidence un aspect positif qui est représenté par la publicisation, de plus en plus concrète, de l'arène européenne pour les systèmes juridiques nationaux. Les élections de 2024 seront en effet décisives pour le processus de constitutionnalisation continentale, mais aussi pour le maintien de normes de démocratie adaptées aux besoins nationaux.